

Commission d'énergie du Nord canadien—Loi

Monsieur l'Orateur, les tarifs des concurrents sont bien connus, par le biais des Commissions des services d'utilité publique de chacun des Territoires. La façon d'agir de la Commission va bel et bien à l'encontre des exigences de la loi, car elle devrait utiliser ses bénéfices pour moderniser ses installations ou offrir une réduction de tarifs aux consommateurs. La Commission s'est servie des recettes des usines qui réalisent des bénéfices pour consentir des prêts à celles qui accusent des pertes. Elle prétend, bien sûr, que le taux d'intérêt des prêts est honnête et qu'elle réalise un juste bénéfice. Mais cette façon d'agir est toujours injustifiable, étant donné l'interdiction prévue par la loi. La Commission enfreint ainsi la loi et ne devrait pas être autorisée à le faire.

A titre de citoyen du Yukon, il m'est bien égal que les recettes de la centrale de Whitehorse servent à consentir des prêts à l'usine non rentable de Dawson City ou de Mayo, mais je m'oppose à ce que l'argent des recettes encaissées à Whitehorse soit prêté à une usine non rentable de Field, en Colombie-Britannique, ou de Moose Factory, en Ontario. Voilà pourquoi j'affirme qu'il faudrait surveiller non seulement les tarifs établis par la Commission mais la façon dont elle dépense ses fonds. Le cabinet a sûrement approuvé cette façon d'agir illégale de la part de la Commission—et bien que le ministre ne soit entré en fonction que depuis peu, je dois le blâmer au même titre que tous ses collègues du cabinet.

Au lieu de prêter cet argent à Moose Factory, en Ontario, à Field, en Colombie-Britannique, et à d'autres usines déficitaires du réseau, la Commission aurait dû nous offrir à nous, consommateurs du Nord, soit d'améliorer l'usine, soit d'abaisser le tarif, ce qu'elle n'a pas fait. Voilà pourquoi le gouvernement songe à modifier la loi de 1948 et les amendements qui y furent apportés en 1956. La Commission a contrevenu directement à la loi en nous refusant cet avantage, préférant utiliser illégalement ces revenus en accordant des prêts à des usines qui fonctionnaient à perte.

Je signale encore une fois à la Chambre que le député qui prendra la parole après moi au cours de ce débat entend proposer un sous-amendement à mon amendement, de sorte que la Chambre pourra choisir entre confier l'établissement des taux à un bureau d'utilités publiques ou à la Commission. J'espère que la Chambre optera pour l'un ou l'autre. Autrement, je suppose que nous devons nous faire à l'idée qu'au regard des priorités du Cabinet, l'établissement des taux que les consommateurs du Nord doivent payer l'emporte en importance sur l'inflation, le chômage, et tous les autres problèmes graves et urgents qui assaillent notre pays.

● (1620)

J'aurais cru que le ministre ne tiendrait pas à rester dans le commerce de l'établissement des taux. S'il est sincère dans son projet d'assurer une plus grande initiative aux gens du Nord, il s'empressera de dire aux députés: En effet, vos offices de services publics devraient plutôt que la Commission s'occuper de fixer les prix; j'accepte votre amendement. Ou si cela lui répugne, qu'il dise au moins: «De fait, que le commissaire en conseil et non le gouverneur en conseil représente l'organisme qui approuve les taux; qu'on ne vienne pas nous tracasser avec l'établissement des taux pour les familles de Whitehorse, Frobisher Bay et Inuvik».

J'espère que le ministre le fera et qu'il se débarrassera de ce mal de tête. Sur ce, et dans l'espoir que le ministre

[M. Nielsen.]

prête une attention favorable à ces questions, je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame l'Orateur, en écoutant mon collègue du Yukon (M. Nielsen) parler à l'appui de la motion n° 3 modifiant le bill actuellement à l'étude, je ne puis m'empêcher d'éprouver de la sympathie pour le ministre qui, dès le début de sa carrière, doit défendre une mesure décrite dans ce débat et au comité comme un geste impopulaire et colonial à l'endroit des gens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je connais le ministre personnellement et, naturellement, je sympathise avec lui. Il n'est pas dans sa nature de donner suite aux dispositions du bill à l'étude. A moins d'être très mauvais psychologue, je ne juge pas l'intégrité du ministre d'après l'attitude que lui prête le bill. Il hoche la tête; il est de mon avis.

Je me demande pourquoi il se fait qu'après toutes ces années, nous donnions maintenant un monopole complet à la Commission d'énergie du Nord canadien. On a entendu au comité certains de ses dirigeants alléguer que les provinces ont institué des sociétés de la Couronne dans le but d'assurer aux citoyens un approvisionnement suffisant et une distribution efficace d'électricité. Les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest ne sont pas des provinces. Il n'existe pas de forum politique pour les gens des territoires; ils doivent se rendre à Ottawa s'ils ont des questions à poser à propos des activités de ce service public très important.

Il était bien évident au comité que les dirigeants de la Commission d'énergie du Nord canadien n'ont rien épargné et se sont donné bien du mal—je sais que c'est là une très grave accusation à faire—pour ruiner l'intégrité et discréditer les activités des sociétés privées qui sont actuellement à l'œuvre au Yukon. Voici ce qui s'est passé, madame l'Orateur. Des fonctionnaires ont analysé les transferts d'argent effectués par ces sociétés privées entre le Yukon et d'autres régions du Canada ainsi que l'étranger. Le comité a reçu des preuves indiquant le montant exact des sommes transférées par ces sociétés—il s'agit de bénéfices réalisés par ces sociétés—entre le Yukon et d'autres endroits où ces sociétés privées ont des entreprises d'exploitation.

Examinons le terme «bénéfices». Pour une société privée, les parts versées aux actionnaires rentrent dans les frais d'exploitation, tout comme les dividendes répartis. Il devrait être également intéressant d'analyser les sommes d'argent transférées par la Commission d'énergie du Nord à Edmonton, où se trouve actuellement son siège social, et à Ottawa. Cette étude n'a pas été faite par les mêmes fonctionnaires. On a toutefois déclaré au comité que les bénéfices réalisés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont envoyés dans d'autres régions du monde.

Si nous devons accorder un monopole à la Commission d'énergie du Nord au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est, à mon avis, parce que la Commission est maintenant gênée par ces sociétés privées. Celles-ci se sont toujours montrées plus capables de produire de l'énergie à bon marché, de produire, de distribuer et de transmettre cette énergie de façon efficace, et ont toujours fait preuve de plus de civisme. Le comité a entendu des témoignages indiquant que certaines de ces sociétés ont, en fait, aidé la collectivité dans des domaines où le gouvernement et la Commission d'énergie ont été impuissants. Il a été établi que la Commission d'énergie du Nord-Ouest a vendu une fois de l'énergie à l'une des sociétés privées en plus de l'énergie qu'elle vendait à ses propres clients. Pourtant, cette société privée a pu desservir ses propres clients.